

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 février 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie**I. Introduction**

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration du 31 octobre 2001 du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter des rapports au moins tous les quatre mois sur la situation en Somalie et les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, y compris des mises à jour sur le champ d'action et les plans qui pourraient être utilisés pour lancer une mission de consolidation de la paix concernant la Somalie. En outre, dans sa résolution 1425 (2002) du 22 juillet 2002 et dans la déclaration de son président en date du 12 décembre 2002 (S/PRST/2002/35), le Conseil m'a prié de continuer à mener, selon une démarche cohérente, des activités préparatoires sur le terrain en vue d'une vaste mission de consolidation de la paix en Somalie après le conflit, une fois que les conditions de sécurité le permettront. Le Conseil de sécurité m'a encore prié de lui présenter des informations à jour sur l'assistance et la coopération techniques visant à renforcer les capacités administratives et judiciaires dans toute la Somalie afin de contribuer à la surveillance de l'embargo sur les armes et d'assurer sa pleine application, conformément à la déclaration de son président du 28 mars 2002 (S/PRST/2002/8) et à sa résolution 1407 (2002) du 3 mai 2002, ainsi que sur les rapports communiqués par les États au Comité créé par la résolution 751 (1992) sur les mesures prises pour assurer l'application intégrale et effective de l'embargo sur les armes prescrit par la résolution 1407 (2002).

2. Le présent rapport, qui porte sur la période écoulée depuis mon rapport précédent (S/2002/1201) en date du 25 octobre 2002, est principalement axé sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés par le Processus de réconciliation nationale en Somalie qui se déroule actuellement à Eldoret (Kenya) sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et qui est présidé par le Kenya. Il présente aussi des informations sur la situation générale en Somalie sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi que sur les activités humanitaires et de développement menées par les organismes du système des Nations Unies, notamment les mesures prises en application de la résolution 1425 (2002). Il fournit de surcroît des informations sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie.



II. Évolution de la situation en Somalie

3. Au cours de la période à l'examen, de nombreux dirigeants somaliens et leurs représentants ont continué de participer aux délibérations de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie qui se tient à Eldoret (la Conférence d'Eldoret). Il convient cependant de signaler l'absence du « Somaliland », qui a refusé de participer au processus de paix. La signature, le 27 octobre 2002, d'une déclaration sur la cessation des hostilités et les structures et principes du Processus de réconciliation nationale en Somalie (voir S/2002/1359, annexe), désignée ci-après sous le nom de Déclaration d'Eldoret, n'a pas empêché les combats de se poursuivre, à la fois au sein des clans et entre eux, dans un certain nombre de régions.

4. Ainsi, dans le quartier dit des Bermudes, dans la partie sud de Mogadishu, des affrontements entre sous-clans du clan des Agbal ont fait une dizaine de morts et une vingtaine de blessés parmi les miliciens en décembre 2002. Ces affrontements se sont étendus aux quartiers du Kilomètre-4 et de Médine, où ils ont fait un nombre inconnu de victimes civiles. Les anciens des deux sous-clans ont réussi à négocier un cessez-le-feu temporaire. Cependant, plus de 20 personnes, dont six enfants d'âge scolaire, ont été tués lors d'un attentat contre un minibus commis le 24 décembre. Les enlèvements sont restés fréquents, et 22 civils somaliens auraient fait l'objet d'une demande de rançon au cours de la période considérée.

5. Dans le sud-ouest, les combats pour le contrôle de la ville de Baidoa et de ses abords se sont poursuivis entre les milices du colonel Hassan Mohamed Nur « Shatigadud », Président de l'Armée de résistance Rahanwein, et ses deux précédents adjoints (S/2002/1201, par. 9) et la ville a changé de mains à plusieurs reprises. Elle est actuellement sous le contrôle de milices hostiles au colonel « Shatigadud ».

6. Plus à l'ouest, à Luuq, on a signalé la mort de 40 personnes lors d'affrontements au sein du clan des Marehan. À Kismayo, le 21 janvier 2003, des combats entre Marehan et Habr-Gedir ont fait des victimes des deux côtés et provoqué la mort de deux civils, dont un enfant vivant dans un camp de personnes déplacées. Une intervention d'anciens des deux clans a aidé à mettre fin aux combats.

7. Dans le nord-est, des forces relevant du colonel Abdullahi Yusuf Ahmed du « Puntland » auraient attaqué les villages de Jeded et Qarar-soor dans le district de Qardho le 30 décembre 2002 pour y disperser des milices rivales attachées à Jama Ali Jama. Lors d'un entretien avec mon représentant à Eldoret, M. Jama a affirmé que le colonel Yusuf et le général Mohamed Said Hersi « Morgan » avaient reçu des armes de l'Éthiopie pour attaquer ses milices. Il a aussi accusé les forces du colonel Yusuf d'avoir assassiné le commissaire de district de Qardho le 26 décembre.

8. Dans le « Somaliland », la situation est restée généralement calme sur le plan de la sécurité, et des élections locales et municipales ont eu lieu en décembre 2002 (voir par. 9 ci-après). On a craint cependant le déclenchement d'hostilités avec le « Puntland » lorsque le dirigeant du « Somaliland », Dahir Riyale Kahin, a envoyé à Las Anod, dans la région de Sool, qui est revendiquée à la fois par le « Somaliland » et le « Puntland », un détachement avancé de troupes et de véhicules tout-terrain armés pour préparer sa visite. Ce détachement avait été précédé par un parti

d'anciens et de « ministres » qui s'étaient efforcés de susciter un appui au « Somaliland » dans la région. L'arrivée de M. Kahin à Las Anod le 7 décembre a entraîné des affrontements armés entre les troupes du « Somaliland » et une milice locale renforcée par des troupes du « Puntland ». Le nombre des victimes n'est pas connu, mais le candidat du « Puntland » au poste de gouverneur du Sool ainsi que l'un des gardes du corps de M. Kahin figurent au nombre des morts.

9. Si l'on fait exception de la région du Sool, les élections municipales et locales au « Somaliland » se sont déroulées sans incident le 15 décembre. Le 30 décembre, les présidents de deux partis politiques du « Somaliland », le *Kulmiye* et l'*UCID* (Parti de la justice et du bien-être du Somaliland) ont demandé à l'administration du « Somaliland » de reporter l'« élection présidentielle » prévue pour le 23 janvier 2002 pour leur donner le temps de présenter des candidats contre M. Kahin et son partenaire, qui appartiennent au Parti démocratique populaire allié (UDUP). L'« élection présidentielle » serait maintenant prévue pour le 15 avril, avec des « élections législatives » prévues pour la fin de mai 2003.

Sécurité

10. La situation sur le plan de la sécurité dans plusieurs régions de Somalie, notamment dans le sud et autour de Mogadishu et de Baidoa, crée de sérieuses difficultés pour la fourniture d'une assistance humanitaire. Malgré la signature de la Déclaration d'Eldoret et des accords de décembre (voir par. 23-26 ci-après), le port et l'aéroport de Mogadishu sont toujours fermés. Le brigandage et l'extorsion de fonds restent fréquents et les enlèvements de Somaliens travaillant pour l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales de secours continuent de susciter de graves préoccupations. Le 27 octobre, un agent recruté sur le plan national du Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire des Nations Unies, M. Ali Ahmed Farah, a été blessé par balle près de Beletwein, apparemment par des brigands, et le 17 décembre une bombe a explosé devant le bureau de l'Adventist Development Relief Agency (Agence adventiste de secours et de développement) à Beletwein. Une analyse des conditions de sécurité a conduit à suspendre toutes les activités des Nations Unies dans cette zone jusqu'au 14 janvier 2003.

11. Le 30 décembre, un ressortissant suisse, Martin Jutzi, a été assassiné dans une fusillade à Hargeisa dans le « Somaliland ». Il était employé par une entreprise suisse qui projetait d'exploiter des fermes avicoles dans le « Somaliland ». Les auteurs de cet assassinat n'ont toujours pas été appréhendés malgré les efforts déployés par l'administration du « Somaliland » en collaboration avec la communauté internationale.

La situation sur le plan humanitaire

12. La poursuite des combats en Somalie a perturbé de façon répétée la fourniture d'une assistance humanitaire et d'une aide au relèvement à une partie importante de la population – qui vit déjà dans le dénuement, souffre de malnutrition et est privée d'accès aux services sociaux les plus élémentaires.

13. Alors que l'instabilité et la sécurité règnent à Mogadishu, de récents affrontements ont fermé au personnel international des Nations Unies l'accès de Baidoa, qui a pourtant été longtemps une base humanitaire stable. Bien que des personnels des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales recrutés sur

le plan national et dotés de certains moyens de surveillance aient maintenu un certain niveau d'activités dans la région, il s'est révélé difficile d'y mener des campagnes d'évaluation des besoins et de mesurer l'ampleur des déplacements de populations civiles. Certains des groupes les plus vulnérables vivent autour de Kismayo et dans la région de Mudug, où la présence humanitaire est minime et les besoins humanitaires mal connus, et à Mogadishu, où la protection des civils reste une source de grave préoccupation. Les organismes des Nations Unies, plusieurs organisations non gouvernementales internationales et le Comité international de la Croix-Rouge étudient actuellement la possibilité de reprendre leurs activités, notamment à Kismayo.

14. Une mission commune du Groupe des déplacements internes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de la Brookings Institution s'est rendue à Kismayo et Hargeisa en janvier 2003. Elle a fait savoir à l'équipe de pays des Nations Unies que les personnes déplacées continuaient de vivre dans des camps surpeuplés et insalubres, n'avaient pas accès aux services élémentaires et étaient exposés à des viols et autres violations de leurs droits fondamentaux commis par des éléments armés tant à l'intérieur des camps qu'aux alentours. L'équipe de pays examine actuellement les moyens de répondre, à l'échelle de la Somalie tout entière, aux besoins humanitaires des personnes déplacées et à la nécessité de les protéger, notamment en les installant dans des endroits plus sûrs.

15. Dans ce contexte, le Coordonnateur humanitaire des Nations Unies a adopté une stratégie en deux volets pour régler la question de l'accès des personnels humanitaires. Le premier volet consiste à interpeller directement les chefs de clan et de faction à Eldoret, et le second consiste à approcher les représentants de ces chefs et ceux de la société civile, du secteur économique et des autorités religieuses sur le terrain. Pour cela, le Coordonnateur humanitaire et le représentant de l'équipe de pays ont prévu d'entreprendre plusieurs missions axées sur les questions d'accès au cours du premier trimestre 2003. Au fur et à mesure que les conditions d'accès s'amélioreront, une réponse coordonnée aux besoins et aux droits des populations vulnérables, y compris les personnes déplacées, dont la plupart vivent dans des zones urbaines et aux alentours, sera mise en place.

16. L'Organisation des Nations Unies, la Commission européenne et les organisations non gouvernementales internationales ont également joint leurs efforts pour résoudre le problème que risquaient de créer les autorités du moyen Chebeli lorsqu'elles ont exigé, à la fin du mois de décembre, que les Nations Unies acquittent des droits d'atterrissage lorsqu'elles utilisent l'aérodrome de Jowhar. Cette exigence, à laquelle les autorités concernées ont depuis renoncé, menaçait l'accès des personnels militaires non seulement à Jowhar, qui est la principale base d'opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de deux organisations non gouvernementales internationales, mais aussi à l'ensemble du pays. À la suite de cet incident, les prestataires de services de transport aérien des Nations Unies et de la Commission européenne en Somalie ont entrepris de préparer ensemble des directives qui permettront de préciser les normes et tarifs minimaux des services aériens dans l'ensemble du pays.

17. La Somalie a bénéficié d'une assez bonne saison des pluies à la fin de 2002, ce qui a permis aux pâturages de se reconstituer et pourrait améliorer les perspectives de récolte dans certaines régions, et notamment dans les régions méridionales et centrales d'Hiran, de Bakol et de Gedo et dans les vallées du Chebeli et du Djouba.

L'insécurité et les déplacements de populations dans certaines zones du nord de la région de Gedo et dans certaines parties des cours inférieur et moyen du Djouba ont cependant empêché certains agriculteurs de faire les semailles.

18. Si la Somalie a jusqu'à maintenant échappé à la grave sécheresse qui sévit dans le reste de la région, le nord-ouest du pays connaît depuis janvier 2003 un afflux de personnes et de bétail venus de la zone de Shenile et du Woreda (district) d'Aysha dans l'est éthiopien à la recherche de pâturages et d'eau. Il ressort des rapports des Nations Unies que plus de 6 000 têtes de bétail ont transhumé vers la région d'Awdal, dans le « Somaliland », ce qui est beaucoup plus que d'habitude pour cette période de l'année. Cet afflux risque d'épuiser rapidement les pâturages existants et d'« étendre » la sécheresse à la Somalie, ce qui menacerait encore plus la sécurité alimentaire dans le nord-ouest du pays.

19. De surcroît, le niveau des eaux des deux principaux fleuves, le Djouba et le Chebeli, est inférieur à la normale à cause de la faiblesse des précipitations sur les hauts plateaux d'Éthiopie, ce qui aura des répercussions lors de la prochaine saison des semailles dans les régions méridionales, qui sont le grenier à blé de la Somalie, en faisant monter les coûts d'irrigation et en réduisant le rendement des cultures et, partant, les revenus des agriculteurs.

20. Le début de la saison du choléra, à la mi-décembre, a été marqué par plusieurs cas confirmés de cette maladie. Les mesures de protection civile ont été accélérées, avec notamment la formation de travailleurs de la santé, le lancement de campagnes locales de sensibilisation et la chloration des puits. Le nombre des cas de choléra signalés en 2002 a augmenté par rapport à 2001, ce qui peut être attribué à l'amélioration du dispositif de surveillance et un changement du régime des précipitations. Cependant, le taux de mortalité constaté parmi les patients, qui approche maintenant de 5 %, a baissé, ce qui traduit une amélioration de la qualité des soins grâce à une meilleure formation et un meilleur encadrement des personnels concernés.

21. L'appel consolidé interinstitutions de 2003 pour la Somalie a été lancé en novembre 2002. Les organismes des Nations Unies et trois organisations non gouvernementales internationales ont demandé 77,8 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires d'urgence et soutenir des initiatives de paix émanant des communautés locales. Au début de février 2003, le Canada, le Danemark, la Norvège, la Suisse et la Communauté européenne avaient répondu à cet appel en versant des contributions.

III. Le Processus de réconciliation nationale en Somalie

22. Comme il était indiqué dans mon rapport précédent (S/2002/1201), le Processus de réconciliation nationale en Somalie a commencé avec la convocation de la Conférence d'Eldoret sous les auspices de l'IGAD, le 15 octobre 2002. Outre les quelque 350 dirigeants, personnalités politiques et représentants de la société civile somaliens qui avaient été invités, le nombre de personnes présentes à la Conférence représentait pratiquement le double de ce nombre.

23. La première phase du Processus de réconciliation nationale s'est achevée le 27 octobre lors de la signature de la Déclaration d'Eldoret par 22 dirigeants

somaliens, dont un au nom de la société civile. Des représentants de la communauté internationale ont été témoins de cette cérémonie.

24. Les parties somaliennes se sont notamment engagées à : créer des structures fédérales de gouvernance en Somalie et approuver le principe de la décentralisation; cesser les hostilités; garantir la sécurité de tout le personnel et de toutes les installations des organismes humanitaires et de développement; mettre en oeuvre les résultats du Processus de réconciliation nationale et appliquer l'embargo sur les armes de l'ONU concernant la Somalie; lutter contre le terrorisme et coopérer en vue de l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité; et inviter l'IGAD, l'Union africaine et la communauté internationale à appuyer et à suivre l'application des accords conclus.

25. Le 4 novembre, le Président Daniel Arap Moi m'a transmis un exemplaire de la Déclaration d'Eldoret et a demandé à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies d'appuyer sa mise en oeuvre. L'Union africaine et la présidence de l'Union européenne (voir S/2002/1127, annexe) se sont félicitées de la signature de la Déclaration et ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par l'IGAD et le Kenya. L'Éthiopie a également publié une déclaration accueillant avec satisfaction la Déclaration d'Eldoret et s'est engagée à coopérer en vue d'obtenir de nouveaux progrès dans le Processus de réconciliation nationale en Somalie.

26. Une autre évolution positive a eu lieu le 2 décembre, lorsque cinq chefs de faction de Mogadishu* et le Gouvernement national de transition ont signé un accord par lequel ils se sont engagés à assurer la paix et la sécurité à Mogadishu. En outre, le 4 décembre, les cinq chefs de faction ont signé un autre accord par lequel ils s'engageaient notamment à s'efforcer d'assurer la réouverture du port et de l'aéroport internationaux de Mogadishu. Mon Représentant a accueilli avec satisfaction ces accords qui constituaient une étape importante, mais il a souligné la nécessité de leur application. Il a déclaré que la réouverture du port et de l'aéroport de Mogadishu, si elle avait lieu, serait un jalon important pour évaluer l'engagement des chefs de faction envers le rétablissement de la paix et de la normalité à Mogadishu.

27. La deuxième phase du Processus de réconciliation nationale a connu de graves difficultés en raison d'un différend concernant le nombre de participants aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux séances des six comités de réconciliation qui délibéreraient et feraient rapport sur des aspects spécifiques du Processus de réconciliation nationale (voir par. 28). Les dirigeants et les représentants somaliens n'ont pas pu parvenir à un accord sur une formule de représentation qui limiterait le nombre de participants à environ 350, comme l'avait proposé le Comité technique de l'IGAD qui supervise le Processus. Une telle réduction était devenue un impératif étant donné les problèmes administratifs et le manque de fonds pour la Conférence. L'Envoyé spécial du Kenya et Président du Comité technique de l'IGAD, Elijah Mwangale, a finalement eu recours à une formule qui accordait un nombre égal de sièges aux quatre principaux clans somaliens (84 pour chaque clan) et la moitié de ce nombre aux clans minoritaires en tant que groupe.

28. Le 29 novembre, M. Mwangale a lancé la deuxième phase du Processus de

* Mohamed Qanyare Afrah; Musse Sudi « Yallahow »; Hussein Mohamed Aidid; Osman Hassan Ali « Atto » et Omar Mahmud Mohamed « Finish ».

réconciliation nationale et a fait distribuer une liste des membres des six comités de réconciliation qui feraient rapport au Comité des dirigeants et à la Conférence en séance plénière sur les domaines suivants : fédéralisme et charte fédérale provisoire; démobilisation, désarmement et réinsertion; droits fonciers et de propriété; renforcement des institutions économiques et mobilisation de ressources; règlement des conflits et réconciliation; et relations régionales et internationales. Toutefois, le différend entre les dirigeants somaliens concernant la composition des comités a retardé leurs travaux pendant plusieurs semaines.

29. Devant faire face à des critiques de la part des dirigeants somaliens, M. Mwangale a demandé au Comité des dirigeants d'assumer la responsabilité de la Conférence et de faire des propositions sur la voie à suivre. Le 15 décembre, le Comité des dirigeants a décidé de maintenir à 300 le nombre des délégués pour la phase II de la Conférence, sur la base de la formule 4,5 pour les clans (voir par. 27 ci-dessus). Ils ont indiqué que la même formule serait appliquée pour un parlement de transition de 450 membres qui serait créé après la conclusion d'un accord final. Le Comité des dirigeants a rejeté par la suite une proposition de M. Mwangale et de certains observateurs visant à ajouter 100 autres délégués en tant que représentants de la société civile. Le Comité des dirigeants a insisté pour que la représentation de la société civile soit limitée à 16 délégués étant donné que les délégations des clans comprenaient déjà des représentants de la société civile. La question n'a pas été résolue.

30. À la suite de la prise de fonctions du nouveau Gouvernement kényen le 30 décembre, le Président Mwai Kibaki a réitéré son soutien au Processus de réconciliation nationale en Somalie dirigé par l'IGAD. Le nouveau gouvernement a annoncé le 18 janvier 2003 la nomination de l'Ambassadeur Bethuel Kiplagat comme nouvel Envoyé spécial du Kenya. Les dirigeants somaliens, les pays voisins et les donateurs se sont félicités de la nomination de M. Kiplagat.

31. Le 2 février 2003, les Ministres des affaires étrangères des États de première ligne (Djibouti, Éthiopie et Kenya) ont eu des consultations sur le Processus de réconciliation nationale à Addis-Abeba. Ils se sont déclarés préoccupés par les violations de la Déclaration d'Eldoret et ont décidé de créer un comité, avec effet immédiat, qui aurait pour responsabilité de suivre l'application de la Déclaration d'Eldoret et de prendre des mesures appropriées. Ils ont convenu de mettre en place un mécanisme chargé de surveiller les violations du cessez-le-feu, qui comprendrait des représentants du Comité technique de l'IGAD et des partenaires internationaux. Ils se sont félicités du changement prévu du lieu de la Conférence d'Eldoret à Mbagathi, aux environs de Nairobi, en tant que mesure d'économie. Les Ministres ont convenu de se réunir une fois par mois pour examiner le Processus de réconciliation nationale en Somalie et la première réunion doit avoir lieu le 1er mars.

32. Le 26 janvier, le Comité des dirigeants a demandé que le « Somaliland » soit représenté dans le Processus de réconciliation nationale, un appel qui a été promptement rejeté par cette entité. Les Ministres ont décidé de reporter l'examen de cette question à une réunion ultérieure.

IV. Activités à l'appui de la paix et de la réconciliation en Somalie

33. Mon Représentant et le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie ont maintenu une présence permanente à la Conférence et ont fourni l'assistance requise par le Comité technique de l'IGAD, les parties somaliennes et les groupes de la société civile. Dans le cadre de l'IGAD, mon Représentant a également participé à la réunion des Ministres des affaires étrangères des États de première ligne concernant la Somalie, qui s'est tenue le 2 février à Addis-Abeba (voir par. 31).

34. La Banque mondiale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a financé des services d'experts afin d'appuyer le Comité de réconciliation sur le renforcement des institutions économiques et la mobilisation de ressources, dans le cadre du Processus de réconciliation nationale, et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a organisé un atelier pour les déléguées somaliennes à la Conférence d'Eldoret.

35. Le Groupe d'experts, créé en application de la résolution 1425 (2002) du Conseil de sécurité afin de produire des informations indépendantes sur les violations de l'embargo sur les armes à titre de progrès dans l'application et le renforcement de l'embargo, devrait présenter son rapport d'ici à mars 2003, conformément au paragraphe 11 de cette résolution.

36. Au cours de la période considérée, les contributions ci-après ont été apportées au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie : Irlande, 34 668,65 dollars; Italie, 536 150 dollars; et Norvège, 836 533,39 dollars.

37. Des préoccupations immédiates sont causées par la situation déplorable de nombreux groupes vulnérables en Somalie, tels que les personnes déplacées, les pauvres des zones rurales et urbaines, et les clans minoritaires. Outre le manque d'accès aux services de base, les violations des droits de l'homme, notamment la violence sexuelle à l'égard des femmes, sont très répandues, surtout parmi les groupes vulnérables qui habitent dans les villes du sud de la Somalie. Une amélioration de l'accès aux services de base et un renforcement de la protection sont des priorités immédiates pour ces personnes, dont beaucoup ont été privées de ces services depuis plus d'une décennie.

38. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) prévoit que le rapatriement des réfugiés somaliens d'Éthiopie et de Djibouti s'achèvera d'ici à 2004. Le retour en 2002 de plus de 32 000 réfugiés somaliens, principalement au « Somaliland », leur a permis de participer aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction et d'exercer leur droit de vote lors des élections municipales tenues en décembre 2002. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la fourniture de services de base aux rapatriés, aux personnes déplacées et aux collectivités d'accueil. Le PNUD a fourni des services sociaux de base dans le cadre du programme pour les réfugiés rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui fait partie d'une initiative sous-régionale de l'IGAD lancée en coopération avec le HCR et le PNUD en vue de la réinsertion des populations déplacées dans la corne de l'Afrique. Le PNUD a exécuté 18 projets à effet rapide pour satisfaire des besoins urgents en matière d'adduction d'eau, d'assainissement, de santé, d'éducation et de logement. De même, plus d'une centaine de projets à effet rapide de réinsertion ont été exécutés par le HCR en 2002 au « Somaliland »,

au « Puntland » et à Mogadishu et dans les environs. Le HCR a également apporté un appui d'urgence au réseau d'adduction d'eau de la ville de Hargeisa et des camps de réfugiés rapatriés et de personnes déplacées situés dans les environs. Bien que ces interventions aient aidé les collectivités à absorber les réfugiés rapatriés en réduisant la compétition pour des ressources peu abondantes et contribué de cette manière à la paix et à la stabilité, l'écart entre les besoins et les services et possibilités d'emploi rémunérateur existants reste large et continue à susciter des préoccupations.

39. Le PNUD a réalisé des progrès dans le renforcement des projets dans les domaines de l'état de droit, de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion et du contrôle des armes légères. Au « Somaliland » et au « Puntland », le nouveau Programme relatif à l'état de droit et à la sécurité du PNUD, appelé jusqu'alors le Programme de protection civile de la Somalie, a permis de lancer des activités de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Le Centre de recherche sur le développement du Puntland a organisé des ateliers centrés sur le contexte juridique particulier à la Somalie. Grâce à l'Académie pour la paix et le développement, 44 policiers ont reçu une formation en matière de droits de l'homme. Six cents jeux d'uniformes et de matériel de communication ont été fournis aux policiers et aux postes de police au « Somaliland ». Un élément essentiel du programme est l'inclusion de femmes formées pour faire partie des forces de police et du personnel des prisons. Des casernes pour les femmes stagiaires ont été construites au Centre de formation de la police de Mandera pour accueillir 40 élèves. Un programme d'enregistrement des armes de la police est également en cours de réalisation en vue de lutter contre la prolifération des armes légères.

40. UNIFEM a organisé une série de stages de formation sur les droits de l'homme, les conventions internationales et l'accès à la justice à l'intention des ONG de protection des droits de l'homme et des organes chargés de faire respecter les lois au « Somaliland », au « Puntland », dans la région de Hiran, et à Mogadishu.

41. Au « Somaliland », le PNUD a continué à appuyer les activités de consolidation de la paix grâce à son projet de levé cadastral exécuté à l'origine dans les zones rurales. Un nouveau projet a été mis au point en septembre 2002, en vue d'une application plus large dans les centres urbains de la Somalie. En outre, dans le contexte de la démobilisation, le PNUD a fourni une assistance agricole aux anciens combattants dans les zones pour lesquelles des cartes avaient déjà été établies grâce au projet de levé cadastral. Le PNUD a également continué à appuyer des systèmes de microcrédit en faveur des veuves de guerre au « Somaliland ».

42. La composante de l'action antimines du Programme relatif à l'état de droit et à la sécurité du PNUD a formé 24 agents du Centre somalien d'action antimines au « Somaliland ». Cette formation comprenait un cours de base sur le déminage, dont la supervision était assurée par le Groupe de déminage danois et où la gestion des données était assurée par le Centre international de déminage humanitaire de Genève. Au cours de la période considérée, trois cadres du programme ont suivi un cours d'action antimines de deux mois au Royaume-Uni. De même, deux agents du Centre somalien d'action antimines ont été formés au cours d'un stage en Jordanie.

43. En partenariat avec une ONG basée à Mogadishu, l'UNICEF a appuyé la réinsertion de 120 ex-enfants soldats dans la société grâce à un programme de formation professionnelle, de solution des conflits et de conseils concernant les traumatismes. La participation du secteur privé et d'entreprises locales à ce projet

est une innovation qui a fourni des possibilités d'emploi aux ex-enfants soldats ayant achevé leur formation. Une étude a également été effectuée sur l'impact de la prolifération des armes légères en Somalie. Ces recommandations, en particulier celles qui concernent la solution des conflits, la consolidation de la paix et l'appui psychosocial, seront appliquées en 2003.

44. L'UNICEF a appuyé les autorités locales et d'autres parties intéressées en vue de mettre en place un système de justice et d'application des lois pour mineurs soucieux des droits des enfants. En consultation avec Save the Children (Royaume-Uni), l'UNICEF a effectué une étude détaillée sur la protection des enfants qui aboutira à des programmes ciblés à l'intention des enfants vulnérables aux effets des conflits, de la violence, des mauvais traitements et de l'exploitation. Actuellement, les initiatives portent sur les domaines suivants : renforcement de certaines capacités des groupes de jeunes, prévention de l'abus des drogues et possibilités d'apprentissage. L'UNICEF a également aidé les autorités locales responsables de l'éducation à accroître le nombre d'écoles, à distribuer de nouveaux manuels scolaires axés sur l'enfant et programmes de cours, à investir dans la formation des enseignants, et à collaborer avec les groupes de parents et les comités sur l'éducation pour accroître la scolarisation.

45. Le Centre de diffusion d'informations sur la paix à Erigavo a négocié et conclu une série d'accords individuels et collectifs avec 32 sultans et chefs locaux dans la région de Sanaag. Ces accords obligent les chefs traditionnels locaux à assumer la responsabilité de l'arrestation et de la remise aux autorités civiles de tout membre d'un clan exerçant des activités violentes ou illégales qui menacent la paix dans la région ou entravent les opérations des organismes d'aide. Ce type d'accord élimine effectivement le bouclier de protection du clan à l'abri duquel certaines activités criminelles et violentes sont exécutées. Les centres de diffusion d'informations sur la paix à Garowe, Beletwein, Merka et Baidoa ainsi qu'un réseau de groupes communautaires ont été mobilisés pour jouer un rôle actif dans la collecte et l'analyse des opinions de citoyens ordinaires somaliens dans le cadre de la contribution de la société civile au Processus de réconciliation nationale alors qu'on entame les débats sur les questions de gouvernance au cours des deuxième et troisième phases.

46. Par l'intermédiaire de ses centres de diffusion d'informations sur la paix établis dans huit villes (Erigavo, Garowe, Hargeisa, Bossasso, Beletwein, Merka, Baidoa et Mogadishu), l'UNESCO a organisé huit stages visant à former les membres d'un réseau de 198 groupes communautaires et d'ONG locales sur les questions relatives à la solution des conflits, aux droits de l'homme et à la parité entre les sexes, et a formé 396 dirigeants de groupes communautaires comme instructeurs. Ceux-ci ont, à leur tour, organisé des ateliers du deuxième niveau dans leurs collectivités respectives, où 3 956 membres de collectivités ont reçu une formation dans les mêmes domaines. Ces membres des collectivités ont ensuite apporté une contribution importante à l'établissement d'un dialogue constructif et au renforcement du rôle de la société civile dans différentes parties du pays.

47. UNIFEM a organisé une série d'ateliers et de stages de formation sur la parité entre les sexes et le VIH/sida à l'intention de 60 responsables au « Somaliland » et au « Puntland » dans le cadre du processus d'établissement d'une politique nationale concernant le VIH/sida, et l'UNICEF a formé 15 conseillers sur le VIH/sida à Boroma. Avec l'assistance de l'UNICEF, le HCR a mené des activités de

sensibilisation au VIH/sida à l'intention des réfugiés d'autres pays résidant en Somalie, ainsi que sur d'autres questions de santé en matière de procréation, y compris le plaidoyer contre les pratiques traditionnelles nuisibles. Bien que les résultats soient encore difficiles à évaluer, les interventions ont servi dans une large mesure d'inspiration pour de nouvelles actions dans le contexte interinstitutions en 2003.

48. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a effectué une enquête initiale sur la santé en matière de procréation dans le nord-ouest de la Somalie, a formé des accoucheuses traditionnelles et des conseillers pour les victimes de viol, et a mobilisé des comités contre les mutilations génitales féminines dans les camps de réfugiés somaliens au Kenya et en Éthiopie. Les projets concernant la santé en matière de procréation des réfugiés encourageaient également la fourniture de conseils sur une base volontaire, les tests pour le VIH/sida et l'utilisation de préservatifs.

49. En reconnaissant le rôle essentiel joué par le commerce du bétail dans l'économie de la Somalie et les effets négatifs de l'interdiction continue des importations de bétail somalien décrétée par les États de la péninsule arabique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUD ont continué à appuyer la mise en place d'un système de certification internationalement reconnu pour les exportations de bétail et de produits du bétail en renforçant les capacités institutionnelles du pays. Des activités supplémentaires seront entreprises par la FAO au début de 2003 pour appuyer le secteur de l'élevage dans le nord de la Somalie. En outre, le HCR et le PNUD collaborent en vue de construire un nouvel abattoir à Hargeisa.

50. Le HCR a achevé la remise en état physique de l'Institut de formation sanitaire de Hargeisa. D'autres organismes, notamment l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé, s'efforcent de faire de l'Institut une installation pleinement fonctionnelle.

V. Observations

51. La communauté internationale continue de faciliter le Processus de réconciliation nationale en Somalie, lancé sous l'égide de l'IGAD et dirigé par le Kenya. Le nouveau Gouvernement kényen n'a pas attendu pour réaffirmer que le Kenya était déterminé à jouer un rôle de premier plan dans cette initiative régionale de paix. La nomination du nouvel Envoyé spécial du Kenya a été bien accueillie et devrait insuffler un nouvel élan au processus de paix.

52. La récente nomination d'un Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Somalie, la généreuse contribution financière de l'Union européenne et l'action soutenue des envoyés des pays qui en sont membres, ainsi que de ceux du Forum des partenaires de l'IGAD et de la Ligue des États arabes témoignent de la volonté résolue de la communauté internationale de parvenir à un accord négocié, associant toutes les parties en présence en Somalie.

53. Je rends hommage aux États de première ligne de l'IGAD, dont les ministres des affaires étrangères viennent de décider de se réunir au moins une fois par mois pour faire le point de la situation et des obstacles à la réconciliation et au retour à la

normalité en Somalie. Je prends également note de leur décision d'établir un mécanisme de suivi de l'application de la Déclaration d'Eldoret.

54. On sait désormais qu'à l'intérieur de la Somalie, les hostilités sont plus souvent motivées par des rivalités personnelles entre chefs de faction et des activités criminelles que par des problèmes plus généraux. De toute évidence, le peuple et les chefs traditionnels sont las de la guerre et aspirent à la paix, après tant d'années de conflit, d'instabilité et de privation mais ceux qui possèdent les armes continuent de tenir le peuple somalien en otage et le soumettent à ce cycle de violence. Ils devront répondre de leurs actes devant le peuple somalien et la communauté internationale s'ils persistent sur la voie de la confrontation et des conflits.

55. J'encourage tous les chefs somaliens participant à la Conférence à s'acheminer de nouveau vers la réconciliation nationale dans leur pays. Il leur faut participer à l'initiative dirigée par l'IGAD en vue de mettre fin à un conflit qui dure depuis plus de 10 ans et aux terribles souffrances qui en ont résulté pour le peuple somalien. Ils doivent à tout prix décider d'un régime politique associant toutes les parties pour assurer l'avenir de leur pays et, à cet effet, mettre de côté leurs petites divergences et honorer les engagements pris à l'égard de leurs compatriotes.

56. La première phase du Processus de réconciliation nationale a débouché le 27 octobre 2002 sur la signature de la Déclaration d'Eldoret, par laquelle les participants se sont notamment engagés à cesser les hostilités et à garantir la sécurité du personnel et des installations des organismes d'aide humanitaire et de développement. Les chefs somaliens de Mogadishu se sont également engagés au début de décembre – et il s'agit là d'un fait encourageant – à cesser les hostilités, à mettre fin aux massacres et aux enlèvements de personnes innocentes et à résoudre leurs divergences par le dialogue et la bonne volonté. En outre, ils ont décidé de procéder ensemble par des voies pacifiques à la réouverture du port et de l'aéroport de Mogadishu et de rétablir les services publics dans la ville.

57. Il est encourageant de constater que les travaux des six comités de réconciliation se sont poursuivis malgré le désaccord concernant la représentation aux séances plénières de la Conférence. L'ONU et ses institutions se tiennent à la disposition des comités de réconciliation pour faciliter leurs travaux en apportant un soutien technique et les compétences nécessaires.

58. Depuis lors, de graves affrontements ont eu lieu auxquels ont participé les milices et les partisans de certains des chefs signataires de la Déclaration d'Eldoret et des accords de décembre. Les conséquences sont graves pour l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle et de l'aide au développement, le port et l'aéroport de Mogadishu demeurent fermés en raison de combats qui ont eu lieu récemment à Baidoa et dans les environs, l'accès à un port d'entrée essentiel au transport de l'aide humanitaire a été coupé. Je demande instamment aux chefs somaliens d'honorer l'engagement qu'ils ont pris de garantir l'acheminement d'une aide humanitaire dont le besoin se fait cruellement sentir, ainsi que la sécurité de l'ensemble du personnel travaillant pour les organismes d'aide internationaux et nationaux.

59. La Somalie a été épargnée par la sécheresse qui touche les pays voisins mais l'aide humanitaire reste vitale. Contrairement à de nombreux pays africains où les indicateurs relatifs à la nutrition devraient redevenir acceptables une fois que les difficultés liées à la sécheresse seront résolues, l'insécurité alimentaire chronique

entraînant des taux de malnutrition inacceptables est devenue pratiquement endémique dans plusieurs régions de la Somalie. Il s'agit de taux qui partout ailleurs dans le monde justifieraient des interventions d'urgence importantes, mais, en Somalie, ils sont malheureusement devenus courants.

60. Certaines zones demeurent instables mais une stabilité relative continue de régner dans une partie importante du pays. Dans certaines régions, des activités communautaires de consolidation de la paix se sont développées avec peu d'aide extérieure. Il conviendrait que l'ONU, les organisations non gouvernementales et les donateurs encouragent la poursuite de ces initiatives et mettent à profit la paix et la stabilité acquises, faute de quoi des conflits pour le partage des maigres ressources pourraient reprendre car une population appauvrie – qui compte des rapatriés de plus en plus nombreux revenant d'exil – lutte pour survivre et pour reconstruire son existence.

61. Dans ce contexte, je me félicite de la contribution de l'Irlande, de l'Italie et de la Norvège au fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie et des contributions déjà apportées par le Canada, le Danemark, la Norvège, la Suisse et la Communauté européenne à l'Appel global interinstitutions de 2003 pour la Somalie. Je lance un appel à d'autres donateurs et leur demande non seulement de contribuer généralement à l'Appel mais également de le faire rapidement pour que l'on puisse mener à bien un programme d'aide humanitaire et de consolidation de la paix qui soit complet, cohérent et équilibré.

62. Je tiens à saluer mon représentant en Somalie et le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, ainsi que l'équipe de pays et les nombreuses organisations non gouvernementales présentes en Somalie pour leurs activités humanitaires et leurs contributions à l'effort déployé sur le plan international pour faciliter et promouvoir la réconciliation nationale et la paix en Somalie.
